

INFORMATIONS PREALABLES A TOUTE CONSULTATION

			`				/ 1 / .		
П	est	norte	a '	votre	connaissance	Ies.	elements	sulvants	•

- 1. Une séance d'hypnose ericksonienne consiste en des actes d'accompagnement, de développement personnel et/ou de communication suggestive, propre à aider les personnes façe à certains comportements ou à faciliter la gestion de certaines problématiques.
- 2. Je n'établirai au cours de cette consultation aucun diagnostic médical ni aucune prescription. Tout procédé de guérison ou traitement curatif relève du seul exercice médical, réservé aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme défini par les termes de la loi en vigueur.
- 3. Si votre demande se situe en dehors du cadre des compétences précitées, vous êtes invité à vous rapprocher d'un médecin ou de tout autre spécialiste médical habilité.
- 4. Avant de commencer la séance, je fournirai à votre demande tout renseignement utile sur ma pratique ainsi que sur ma déontologie en des termes clairs, précis et appropriés (charte déontologique consultable sur le site internet : http://www.ipnos.fr/deontologie.html).

Mention manuscrite à recopier par le client : « Je déclare avoir lu renseignement propre à éclairer ma connaissance sur la pratique de la connaissance sur la connaissance de la connaiss	
Nom et signature du client	Nom et signature de l'hypnologue
Observations éventuelles :	

Exemplaire original conservé, sauf dérogation, par Christophe Ernu, copie fournie sur demande.